

# Les grilles au 01/01/2024

Voici les grilles qui sont en vigueur au 01/01/2024 ainsi que les possibilités de promotions (de grade et de catégorie).

## **RAPPELS :**

- ▲ Au 01/01/2024, le SMIC brut s'élève à 1 766,92 €, soit l'équivalent d'un « indice 358,93 »
- ▲ Le point vaut 4,92278 € brut,
- ▲ Le minimum de rémunération est fixé à l'indice 366

## CATÉGORIE C

### 1- Changement de catégorie :

En dehors des concours externes, **les accès possibles à la catégorie B** (contrôleur de 2e classe ou Technicien Géomètre) sont :

- Le concours interne normal de Contrôleur de 2e classe ou technicien géomètre ouverts aux stagiaires ou titulaires ayant 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours,
- Le concours interne spécial de Contrôleur de 2e classe ouverts aux titulaires ayant 7 ans et six mois de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours,
- L'examen professionnel de Technicien Géomètre ouverts aux titulaires ayant 9 ans de service publics au 31 décembre de l'année de nomination,
- La liste d'aptitude à Contrôleur de 2e classe pour les titulaires ayant 9 ans de services publics au 31 décembre de l'année de nomination.

### 2- Les grilles et possibilités de promotion de grade :

#### **Agent Administratif ou Technique**

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 01/01/2024	DURÉE DE L'ÉCHELON
11e	387	----
10e	377	4 ans
9e	376	3 ans
8e	373	3 ans
7e	372	3 ans
6e	371	1 an
5e (2)	370	1 an
4e (1)	369	1 an
3e	368	1 an
2e	367	1 an
1er	366	1 an

(1) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder à Agent Principal de 2e classe si 3 ans dans le grade ou un grade équivalent.

(2) Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Agent Principal de 2e classe si 5 ans dans le grade ou un grade équivalent.

### **Agent Administratif ou Technique Principal de 2e classe**

#### **ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON**

12e	425	---
11e	417	4 ans
10e	409	3 ans
9e	397	3 ans
8e	385	2 ans
7e	377	2 ans
6e(1)	376	1 an
5e	374	1 an
4e	373	1 an
3e	370	1 an
2e	36491 an	
1er	367	1 an

**(1)** Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Agent Principal de 1ère classe si 5 ans dans le grade ou un grade équivalent

### **Agent Administratif ou Technique Principal de 1ere classe**

#### **ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON**

10e	478	---
9e	455	3 ans
8e	435	3 ans
7e	420	3 ans
6e	408	2 ans
5e	398	2 ans
4e	385	2 ans
3e	376	2 ans
2e	375	1 an
1er	373	1 an

## **CATÉGORIE B**

### **1- Changement de catégorie :**

En dehors des concours externes, **les accès possibles à la catégorie A** sont :

- Le concours interne d'Inspecteur des Finances publiques ouvert aux titulaires ou stagiaires de la catégorie B et 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours,

- L'examen professionnel d'Inspecteur des Finances publiques ouverts aux Contrôleurs de 1ère classe ou Technicien Géomètres ayant atteint au moins 6e échelon, aux Contrôleurs Principaux et aux Géomètres Principaux,

- La liste d'aptitude à Inspecteur des Finances publiques pour les titulaires ayant 15 ans de services publics dont 8 ans en catégorie B au 1er janvier de l'année de nomination.

## **2- Les grilles et possibilités de promotion de grade :**

### **Contrôleur de 2e classe ou Technicien Géomètre**

<b>ÉCHELON</b>	<b>INDICE MAJORÉ 01/01/2024</b>	<b>DURÉE DE L'ÉCHELON</b>
13e	508	---
12e	482	4 ans
11e	462	3 ans
10e	446	3 ans
9e	436	3 ans
8e (2)	420	3 ans
7e	401	2 ans
6e (1)	386	2 ans
5e	377	2 ans
4e	376	1 an
3e	375	1 an
2e	374	1 an
1er	373	1 an

**(1)** Possibilité de passer le Concours professionnel de Contrôleur 1ère classe ou l'examen professionnel de Géomètre si au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B

**(2)** Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe ou Géomètre si 1 an dans le 8e échelon et 5 ans de services en catégorie B

### **Contrôleur de 1ère classe ou Géomètre**

<b>ÉCHELON</b>	<b>INDICE MAJORÉ 01/01/2024</b>	<b>DURÉE DE L'ÉCHELON</b>
12e	539	---
11e	509	4 ans
10e	485	3 ans
9e	466	3 ans
8e	457	3 ans
7e(2)	441	3 ans
6e (1)	421	2 ans
5e	406	2 ans
4e	395	2 ans
3e	384	2 ans
2e	377	1 an
1er	376	1 an

**(1)** Possibilité de passer Concours professionnel de Contrôleur Principal ou l'examen professionnel de Géomètre Principal si au moins 1 an dans le 6e échelon et 3 ans de services en catégorie B

**(2)** Possibilité d'être inscrit sur le Tableau d'avancement à Contrôleur Principal ou Géomètre Principal si 1 an dans le 7e échelon et 5 ans de services en catégorie B

## Contrôleur Principal ou Géomètre Principal

### ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON

11e	592	---
10e	574	3 ans
9e	556	3 ans
8e	539	3 ans
7e	513	3 ans
6e	489	3 ans
5e	470	2 ans
4e	446	2 ans
3e	424	2 ans
2e	409	2ans
1er	397	1 an

## CATÉGORIE A

### 1- Les grilles et possibilités de promotion de grade :

#### Inspecteur (IFIP)

### ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON

11e	678	---
10e	645	4 ans
9e	610	3 ans
8e (4)	580	3 ans
7e (3)	550	3 ans
6e (1)	518	3 ans
5e (1)	485	2 ans 6 mois
4e (1)(2)	455	2 ans
3e (1)	435	2 ans
2e	415	2 ans
1er	395	1 an 6 mois
stagiaire	326*	1 an

\* inférieur au niveau du minimum de rémunération de la Fonction publique du 1/1/24 (366 points)  
=> rémunération à cet indice.

- (1) Détachement possible dans le grade d'inspecteur spécialisé selon les fonctions occupées.
- (2) Possibilité de passer le Concours professionnel d'Inspecteur Principal si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination.
- (3) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder au grade d'Inspecteur Principal si 10 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination.
- (4) Accès possible par examen professionnel à Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédant la nomination.

### Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 30/04/2022	DURÉE DE L'ÉCHELON
4e (2)	529	3 ans (ancienneté dans le 6e éch d'insp conservée)
3e	517	2 ans 6 mois (ancienneté dans le 5e éch d'insp conservée)
2e (1)	482	2 ans (ancienneté dans le 4e éch d'insp conservée)
1er	464	2 ans (ancienneté dans le 3e éch d'insp conservée)

(1) Possibilité de passer le Concours professionnel d'Inspecteur Principal si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1er septembre de l'année de nomination

(2) à la fin du 4e échelon, retour dans la grille classique inspecteur, au 7e échelon.

## CATÉGORIE A+ (hors AFIP, AGEFIP et AE)

### Inspecteur Divisionnaire (IDIV) de Classe Normale

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 01/01/2024	DURÉE DE L'ÉCHELON
4e	763	---
3e (2)	735	3 ans
2e	695	3 ans
1er (1)	664	3 ans

(1) Possibilité de passer l'examen professionnel pour accéder au grade d'Inspecteur Principal si 18 mois de services effectifs dans le grade au 1er septembre de l'année de nomination.

(2) Accès possible au grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe si 4 ans de services effectifs dans le grade au 1er janvier de l'année de nomination.

### Inspecteur Divisionnaire Hors Classe

ÉCHELON	INDICE MAJORÉ 01/01/2024	DURÉE DE L'ÉCHELON
Échelon spécial (2b)	826	---
3e (1)(2a)	818	3 ans
2e	773	2 ans 6 mois
1er	735	1 an 6 mois

(1) Accès possible par examen professionnel au grade d'Administrateur des Finances publiques Adjoint si 18 mois de services effectifs dans le grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.

(2a) Échelon terminal en l'absence de passage à l'échelon spécial.

(2b) Échelon contingenté. Outre les 3 ans dans le 3e échelon, des conditions supplémentaires sont exigées.

## Inspecteur Principal

### ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON

10e	826	---
9e	811	3 ans
8e	773	3 ans
7e	735	2 ans 6 mois
6e	695	2 ans 6 mois
5e	655	2 ans
4e	610	2 ans
3e (1)	580	2 ans
2e	540	2 ans
1er	505	2 ans

**(1)** Accès possible par tableau d'avancement au grade d'Administrateur des Finances Publiques Adjoint si 5 ans de services effectifs dans le grade d'Inspecteur Principal au 1er janvier de l'année d'établissement du tableau.

## Administrateur des Finances Publiques Adjoint

### ÉCHELON INDICE MAJORÉ 01/01/2024 DURÉE DE L'ÉCHELON

Échelon Spécial (2b)	HEA (3)	---
6e (1)(2a)	835	3 ans
5e	811	3 ans
4e	773	2 ans 6 mois
3e	735	2 ans
2e	700	2 ans
1er	660	2 ans

**(1)** Accès possible à l'échelon spécial dès 5 ans de service effectif dans le grade d'AFiPA et 3 ans dans le 6e échelon.

**(2a)** Échelon terminal en l'absence de passage à l'échelon spécial.

**(2b)** Échelon spécial contingenté. HEA = 3 chevrons : IM 886, 921 et 968.

**(3)** HEA = 3 chevrons : IM 886, 921 et 968